

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 427

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances, M. Coquerel, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier, M. Walter, M. Sansu, Mme Lebon et M. Tellier

ARTICLE 3 QUINQUIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 3 *quinquies* C, ajouté par le Sénat, qui bouleverse la fiscalité des plus-values de cession immobilière, en ramenant de 19 % à 9 % le taux de l'imposition au titre de l'impôt sur le revenu (IR) et de 17,2 % à 6 % au titre des prélèvements sociaux.

Une baisse des taux aussi massive aurait un coût élevé pour l'État et la sécurité sociale, faiblement compensée par la suppression concomitante des abattements pour durée de détention, puisque l'érosion monétaire serait prise en compte dans le calcul de la plus-value imposable.

La part du logement dans le budget des français est passée moins de 10 % en 1959 à près d'un quart aujourd'hui d'après la fondation l'Abbé Pierre. Affaiblir la puissance publique de recettes précieuses pour investir dans le logement social n'arrangera certainement pas la situation.

L'effet d'une telle réforme sur le comportement de rétention foncière serait des plus incertains et les pertes et les gains seraient très inégalement répartis entre les acteurs.

En conséquence, il convient de supprimer cet article.